

La situation a fait incontestablement de grands progrès.

Ce que demandaient les alliés

Comparées aux propositions des alliés, les contre-propositions turques s'en écartent sensiblement.

Les alliés demandaient :
1. Thrace, Macédoine et Epire. — La cession de tous les territoires situés à l'ouest de la ligne Rodosto-baie de Maladja, à l'exclusion de la presqu'île de Gallipoli. La Porte ne peut diviser la question en deux : elle offre soit la Macédoine et la Thrace, mais réserve la question de Gallipoli à l'Andrinople, qu'elle veut traiter seule, à seule avec la Bulgarie, et elle repousse la ligne frontière proposée à l'ouest d'Andrinople.

Les alliés ont refusé de se séparer sur ce point. C'est ensemble qu'ils ont présenté leurs revendications à la Turquie, c'est ensemble qu'ils veulent en discuter les détails. Le bica veut continuer à s'affirmer.

2. Albanie. — Les alliés proposent que le statut politique futur et les limites de l'Albanie fussent fixées à l'ultérieurement. Il n'était pas fait mention explicite des puissances. Ils avaient bien déclaré, mais en dehors de la Conférence, qu'ils s'entendraient avec les puissances pour fixer les limites de l'Albanie autonome ; mais ce n'était pas une affaire qui regardait la Conférence et qui était en dehors de sa sphère d'action.

Le texte de la réponse des alliés

Londres, 2 janvier. — Voici le texte de la réponse que par M. Venizelos des que la réponse fut reçue :

1. Les alliés prennent note de la cession des territoires à l'ouest du village de Crète sous la condition expresse que cette cession s'appliquera non seulement aux territoires qui ne sont pas encore complètement.

En ce qui concerne l'Albanie, les alliés mentionnent leurs propositions antérieures.

La proposition turque concernant le village d'Andrinople est inacceptable parce qu'elle implique des arrangements distincts et qu'en outre elle n'accorde pas les territoires demandés.

3. Les propositions ottomanes concernant les îles de la mer Egée et la Crète sont également inacceptables. Les alliés maintiennent leurs demandes antérieures en ce qui concerne la cession des îles et l'abandon de tous les droits de la Turquie sur la Crète.

Un compte rendu détaillé de la discussion

La question des places investies : Scutari et Janina -- Nouvelle concession turque

Londres, 2 janvier. — Lorsque M. Venizelos eut donné lecture de la réponse bulgare, la discussion s'engagea aussitôt.

En ce qui concerne les territoires cédés par la Turquie, M. Venizelos fit remarquer que les alliés ne pouvaient admettre la formule proposée par les Turcs, et d'après laquelle les territoires non encore occupés ne seraient pas cédés en même temps que les autres. Les places de Scutari et Janina, doivent tomber d'un jour à l'autre. Il ne saurait donc être fait de distinction entre les territoires occupés ou non.

Après une courte discussion, les délégués ottomans, sans faire pour ainsi dire de réserves, déclarèrent qu'ils avaient vu les propositions des alliés et qu'ils n'avaient rien de plus à proposer.

Le premier article serait donc, du contentement des Turcs, ainsi transformé :
1. Tous les territoires situés à l'ouest du village d'Andrinople seront cédés, mais la détermination des frontières et le statut de l'Albanie, qui sera autonome, devront être soumis à la décision des grandes puissances.

C'est un petit succès pour les Grecs et les Roumains qui assistent Janina et Scutari ; mais la question reste entière pour la Bulgarie, à laquelle cette concession n'est d'aucun profit direct.

Les Bulgares ne croient cependant pas de voir soulever la suite le problème d'Andrinople, qui leur tient particulièrement à cœur, et sans doute sont-ils d'accord avec les délégués des alliés pour adopter la méthode qui consiste à d'abord liquider tous les points sur lesquels l'accord est facile avec la Turquie.

Les frontières et le statut de l'Albanie

En conséquence, continuant l'examen des propositions turques, M. Venizelos déclara que les alliés ne pouvaient consentir à adopter la formule turque d'après laquelle la détermination des frontières et le statut de l'Albanie « devront être soumis à la décision des puissances ». Les alliés entendent tra-

ter avec la Turquie la question de l'Albanie, sans y mêler les puissances. Par la suite, s'il y a lieu de traiter cette question avec les grandes puissances, les alliés sont disposés à la faire, mais ils ne sont pas disposés à admettre sans discussion préalable avec la Turquie la décision des grandes puissances.

La frontière turco-bulgare

Les Alliés entendent négocier en bloc

Passant à l'examen de la proposition turque au sujet de la frontière turco-bulgare, M. Venizelos déclara qu'elle était inacceptable dans la forme et dans le fond, qu'elle posait le principe d'une négociation particulière avec la Bulgarie, alors que les alliés ont décidé d'insister pour négocier en bloc.

Rochad pacha répondit que la Porte n'avait en vue que d'accélérer les négociations. « Comme on a pu le voir au cours des séances précédentes, dit-il, le point de vue des alliés n'est pas toujours absolument identique. Il y aurait donc avantage, pour les questions intéressant plus spécialement l'un d'entre eux, à traiter cette question directement avec la Turquie. »

M. Danef, du Ion Poïcia, et un peu tranquille, lui fit répondre, répliquant : « Messieurs les délégués ottomans, nous l'avons expliqué bien des fois — je le répète pour que le gouvernement ottoman n'ait pas d'illusion à ce sujet — nous ne pouvons envisager un seul instant l'hypothèse d'arrangements particuliers. Ce que nous voulons dire, naturellement, c'est que nous voyons un inconvénient à ce que des conversations privées aient lieu entre les délégués ottomans et les représentants des États balkaniques. Ces ententes peuvent être extrêmement utiles, mais cela n'a aucun rapport avec les arrangements définitifs qui doivent être pris d'un commun accord. Dans cette conférence, il n'y a ni Bulgares, ni Serbes, ni Grecs, ni Roumains ; il n'y a, d'une part, que les délégués ottomans, et de l'autre, que les délégués des alliés. Nous avons fait la guerre ensemble, nous nous ferons la paix ensemble. Ceci doit être bien entendu une fois pour toutes. »

« Ce discours parut faire impression sur les délégués ottomans qui, après une courte discussion, déclarèrent qu'ils acceptaient les propositions des alliés, à condition que les alliés préféreraient discuter de cette façon, la Porte n'y verrait pas d'inconvénient. »

M. Venizelos insista : « Une rectification de frontière est une opération qui peut s'accomplir entre deux États en temps de paix. Ce que nous réclamons est l'expansion de territoire à laquelle nous succédons nous-mêmes. Ce n'est pas un fait qui se passe sans discussion. »

« Quant au point de vue de la question de la rectification de frontière, sur ce point, les pouvoirs dont sont munis les délégués ottomans devront être étendus si l'on doit en venir à une discussion utile. »

La discussion porta alors sur le fond de la proposition. M. Danef fit observer qu'en ce qui concerne la Thrace, la proposition turque n'était pas de nature à susciter une discussion possible. Alors que les alliés occupent et dépendent la plus grande partie de la Thrace les Turcs offrent une rectification de frontière.

Rechid pacha avait fait remarquer que si une rectification de frontière était faite, elle ne comporterait que des cessions de territoires insignifiantes. Si le gouvernement ottoman, dans les circonstances présentes, attache une signification particulière à ce mot, le plus simple est de donner aucune indication et d'ajourner ce qui n'est obligés d'en référer à leur gouvernement.

Rechid pacha déclara cependant que dans sa pensée, rectification de frontière était une expression large qui pouvait signifier toute cession de territoire.

La question de la Crète

Au lieu de discuter immédiatement la troisième proposition, on aborda, ensuite, sans aucune raison apparente, la question de la quatrième, celle relative à la Crète. Les délégués ottomans ont mis de nouveau en avant la thèse que la Crète avait été confiée en dépôt aux puissances protectrices, la Turquie ne pouvait en disposer. M. Venizelos fit remarquer que cette conception de la quatrième proposition n'était que le fait d'avoir mis un objet en dépôt n'entraîne pas au dépôtant le droit d'en disposer au moins en ce qui concerne le droit privé. Une discussion animée s'ensuivit sur la différence entre le droit privé et le droit international. Les Turcs maintiennent leur point de vue mais ils ont entendu que la encore la Porte ne ferait pas de résistance très prolongée.

Les îles de la Mer Egée

La Porte ne veut pas les céder

Par contre, sur la question des îles, les délégués ottomans se montrèrent beaucoup plus énergiques, déclarant que ce qui concerne

les îles voisines de la Turquie d'Asie, la Porte ne pourrait faire la moindre concession. « Ces îles sont à l'ouest de la côte que les abandonnerait serait renoncer immédiatement à la défense de l'Asie-Mineure. »

M. Venizelos fit remarquer que l'on pourrait dire la même chose de toute frontière, les îles-tampons étant, en somme, l'exception. Si le voisinage des îles de la mer Egée crée un danger grave pour l'Asie-Mineure, le vœu de la Bulgarie le long de la frontière terrestre de la Turquie d'Europe crée un danger non moins grave et non moins proche. Un argument de ce genre ne saurait donc, à son sens, être envisagé sérieusement. Mais les délégués ottomans ne se laissèrent pas convaincre, et leur attitude montra qu'on peut à maintes reprises attendre à une résistance très énergique de la Turquie sur la question des îles de la mer Egée.

Finalement, malgré les quelques changements de rédaction qu'avaient permis les réponses des délégués ottomans (ceux-ci ayant consenti, comme nous l'avons dit plus haut, à substituer le mot « situés » au mot « occupés » dans la première proposition turque, ayant déclaré ne pas insister sur les négociations particulières avec la Bulgarie dans la seconde proposition), les alliés décidèrent de ne rien changer à la rédaction de leurs propositions et prièrent les délégués ottomans de les transmettre telles qu'elles à Constantinople.

La prochaine séance aura lieu vendredi à quatre heures.

Pourquoi la Turquie tient à Andrinople et aux îles de l'Égée

Du correspondant du « Temps » : Constantinople, 2 janvier. — Dans les milieux officiels ottomans, se sont élevés des raisons que la Turquie peut faire valoir pour ne céder ni Andrinople, ni les îles de la mer Egée.

Andrinople, déclare-t-on, comme le village qui l'entoure, est entièrement musulman. Les Bulgares y sont tout au plus 9 ou 10.000. Ce ne sont pas seulement les souvenirs historiques qui sont attachés à ce nom, mais aussi la nationalité actuelle de la population qui commande au gouvernement ottoman de résister sur ce point aux prétentions des alliés. Si Andrinople même si Andrinople tombait aux mains des Bulgares pendant la durée de l'armistice, la Turquie ne modifierait pas sa thèse.

Quant aux îles de la mer Egée, on estime dans les milieux officiels que l'on ne saurait les céder à la Grèce sans faire de la Turquie d'Asie une seconde Macédoine. « Il y a, dit-on, une seconde Macédoine, c'est l'Asie d'aujourd'hui, qui compte elle-même parmi ses habitants un grand nombre de Grecs. La Turquie ne saurait abandonner d'immenses territoires à des Grecs, sans compromettre l'Europe elle-même, déclare-t-on, n'a certainement pas intérêt à ouvrir une question qui se pose fatalement. La guerre vient de régler celle de la Macédoine. »

« Nous sommes donc forcés par la nature des choses de résister instamment sur ces deux points, ne dit un homme d'État ottoman au contraire des vues de son gouvernement. La seule solution de bon sens consistant à ne céder ni Andrinople, ni les îles de la mer Egée, à la Grèce, à laquelle elle-même n'a rien de plus à offrir. »

Une grave déclaration de M. Danef

Londres, 2 janvier. — M. Danef fait, dans une interview, les déclarations suivantes : « La situation ne s'est pas améliorée hier autant que quelques personnes paraissent le croire. Nous attendons à la séance de demain la nouvelle carte relative à Andrinople. Si nous estimons demain que cette carte ne correspond pas aux conditions des alliés, les négociations seront rompues. Nous attendons également sur les conditions relatives aux îles. »

Les négociations austro-serbes seraient en bonne voie

Du correspondant du « Temps » à Belgrade, Belgrade, 2 janvier. — Juppé des bonnes nouvelles, à reçu du gouvernement serbe des instructions détaillées et précises et qu'il a pu déjà entamer la conversation officielle avec le ministre bulgare. Les négociations ont été très satisfaisantes et les questions qui intéressent les deux États, telles que celles de l'accession commerciale des Serbes à la commerce austro-serbe, les jonctions de voies ferrées, les tarifs de chemins de fer et autres. On espère à Belgrade que les pourparlers se poursuivront vite.

L'incident italo-serbe est réglé

On mande de Durazzo, 1er janvier, que le consul d'Italie, a reçu du commandant de la place de Durazzo, le capitaine de la marine, un rapport sur l'incident du vapeur « Caprera ». Cette réponse déclare que le capitaine du port avait l'intention d'arrêter le vapeur « Caprera » qui se trouvait dans le port, et n'ayant pas d'autre moyen de le faire sortir, il avait pris la décision de le laisser partir. Le capitaine du port avait déclaré que le « Caprera » était à la disposition du consul italien pour assurer les communications radio-électriques entre le port et le consul, et qu'en cas de besoin, le consul avait le droit de faire passer le vapeur par le port.

Sans Scutari, le roi de Monténégro serait détrôné

Du correspondant du « Temps » : Rome, 2 janvier. — Malgré la discrétion qu'on observe à ce sujet, je puis vous affirmer de la meilleure source qu'un échange de vues des plus actifs se poursuit entre Vienne et Rome au sujet de la question de Scutari. Le roi d'Italie a pris des engagements vis-à-vis de son beau-père. Le roi Nicolas déclare que si Scutari lui est indispensable, car sans cette cession, la signature de son trône serait, dit-il, gravement compromise.

Le gouvernement italien insista donc de la façon la plus énergique auprès du gouvernement autrichien. Il a prié le gouvernement allemand d'insister dans la même sens, — pour que la future Albanie ne comprenne pas Scutari.

Aucun résultat n'a encore été obtenu.

Les hostilités turco-grecques

Athènes, 2 janvier. — On mande de Philippides que la situation devant Janina n'a pas changé.

Hier, à l'aube, une petite attaque des Turcs contre le 7e régiment d'étrangers, a été repoussée. Le tir de l'artillerie turque s'est ralenti.

La princesse Marie est arrivée à Philippides et a visité les postes de secours ; elle a manifesté l'intention d'y installer un hôpital.

LE CRIME DU PERREUX

Le maire de Gentilly suspendu de ses fonctions

Une charge accablante pèse sur M. Pirou. — Le lendemain du crime il aurait fait des aveux à l'un de ses amis

Paris, 2 janvier. — M. Lucien Pirou, maire de Gentilly, arrêté dans les circonstances que nous avons relatées, sous l'inculpation de double assassinat, vient d'être suspendu de ses fonctions. M. Lenoir, premier adjoint, a en effet reçu hier matin le télégramme suivant du préfet de la Seine :

« Je vous informe que je viens de suspendre de ses fonctions M. Pirou, maire de Gentilly ; en conséquence, je vous charge de remplir les fonctions de maire. »

Amplification de cet arrêté de suspension vous sera transmise ultérieurement.

Delaney.

M. Lenoir avait du reste pris possession de ses fonctions depuis deux jours. Il a reçu hier les employés de la maison et des amis de la municipalité. Aux deux formalités du républicain, M. Lenoir a fait allusion à l'arrêt de son maire M. Pirou : « Souhaitons que l'année nouvelle soit meilleure que la fin de celle qui vient de se terminer. »

Le témoignage de M. de Burgat

C'est qu'en effet, ceux-là mêmes qui, jusqu'ici, avaient défendu le plus énergiquement M. Pirou contre l'accusation portée contre lui, commencent à se demander si cependant l'ancien maire de Gentilly n'est pas coupable. Certains témoins viennent de faire des déclarations qui sont accablantes. L'un de ces témoins, M. de Burgat, habitant rue Nollet, 49, nous a d'ailleurs confirmé ce matin en ces termes et les confidences qu'il a reçues et les révélations qu'il a faites à la police.

M. Pirou, nous a-t-il dit, est venu me trouver ici, dimanche vers huit heures du matin, pour me parler de la tentative de me faire assassiner par le bureau du chef de la Sûreté, des renseignements précis me furent posés. On me communiqua certains détails de l'affaire.

Subitement, quand on me parla de l'existence d'un mandat sur le parquet qui rapporte le mandat sur le parquet, je me dis : « Si c'était Pirou... »

Et M. de Burgat nous a demandé de redire cela.

Devant le juge d'instruction

PIROU CONTINUE À PROTÉGER SON INNOCENCE

Paris, 2 janvier. — M. Pamard, juge d'instruction, a entendu cet après-midi M. de Burtat, qui lui a confirmé les déclarations qu'on a vues plus haut.

Un accord gréco-bulgare

Londres, 2 janvier. — On mande de Salonique qu'un accord a été signé hier entre la Bulgarie et la Grèce, réglant toutes les questions relatives au trafic sur les voies ferrées et au service des postes dans les territoires occupés par les alliés.

Echange de vœux franco-bulgares

Paris, 2 janvier. — A l'occasion de la nouvelle année, M. Danef, premier plénipotentiaire du gouvernement bulgare à Londres, a adressé au président du conseil le télégramme suivant :

« Au seuil de la nouvelle année, je m'empresse de présenter mes vœux les plus sincères pour la grandeur de la France qui a témoigné tant de sympathie bienveillante à mon pays et de saluer son éminent chef du gouvernement. »

M. Poincaré a répondu : « Vos aimables vœux pour la France m'ont été très sincèrement touchés ; je vous en remercie de tout cœur et vous adresse ceux que je forme de mon côté pour la Bulgarie. Veuillez recevoir également mes meilleurs souhaits pour vous-même. »

M. Stanelof, ministre de Bulgarie à Paris, actuellement à Sofia, a également fait parvenir ses vœux au président de la République et au président du conseil, qui l'ont remercié.

Nouvelles perquisitions, nouvelles charges

Paris, 2 janvier. — M. Guichard, chef de la sûreté, a perquisitionné aujourd'hui d'abord à l'usine Pirou, à Gentilly, puis quai Valmy, 53, aux magasins de l'industriel, et enfin, à son domicile particulier, 2, rue Gabriel-Vicari.

Ces opérations ont permis d'établir d'une façon irréfutable que tous les alibis invoqués par le maître de Gentilly sont faux.

C'est ainsi que les magistrats ont maintenant la preuve que, contrairement à ce qu'il avait dit à ses parents par téléphone, le soir du crime, Pirou ne s'est pas rendu à ses magasins du quai Valmy samedi soir.

De plus, l'indicateur des chemins de fer contenu dans le paquet remis par le meurtrier à Mme Chabreau, contenait une preuve matérielle de sa culpabilité. En effet, cet indicateur provient des bureaux du quai Valmy.

On relève en marge des indications de la main de Pirou, relatives à des voyages récemment effectués par lui.

Du premier examen des livres de comptabilité par l'expert, M. Blanc, il apparaît que la routine des bureaux a déjà été effectuée depuis 1907. Depuis cette époque, l'industriel ne maintient ses affaires que par des expédients et des emprunts faits à des taux usuraire.

Complice de Bonnot et de Lacombe

COMMENT LA BRIGADE MOBILE CAPTURA NOURRY, UN DES DEUX DES ACOLYTES

Paris, 2 janvier. — La brigade mobile a réussi à mettre la main sur Alexandre Nourry, cambrioleur redoutable, soupçonné d'avoir été affilié à la bande Garnier, et surtout d'avoir pris part au crime de Bezons. Deux autres acolytes de moindre importance ont été également arrêtés.

Ces opérations ont permis d'établir d'une façon irréfutable que tous les alibis invoqués par le maître de Gentilly sont faux.

C'est ainsi que les magistrats ont maintenant la preuve que, contrairement à ce qu'il avait dit à ses parents par téléphone, le soir du crime, Pirou ne s'est pas rendu à ses magasins du quai Valmy samedi soir.

De plus, l'indicateur des chemins de fer contenu dans le paquet remis par le meurtrier à Mme Chabreau, contenait une preuve matérielle de sa culpabilité. En effet, cet indicateur provient des bureaux du quai Valmy.

On relève en marge des indications de la main de Pirou, relatives à des voyages récemment effectués par lui.

Du premier examen des livres de comptabilité par l'expert, M. Blanc, il apparaît que la routine des bureaux a déjà été effectuée depuis 1907. Depuis cette époque, l'industriel ne maintient ses affaires que par des expédients et des emprunts faits à des taux usuraire.

PETROLE FIDES

son emploi écarte tout danger

Accompagné d'un serrurier, les policiers traversèrent à la porte de l'appartement du cambrioleur, occupé par Dorval. Pas de réponse. Un passe-partout eut raison de la serrure. L'inspecteur Couturier pénétra dans l'appartement et quelle ne fut pas sa surprise en voyant, couché dans une chambre, un individu profondément endormi. Près du lit, sur une table, deux revolvers chargés. L'inspecteur Couturier s'approcha ; au même instant, le dormeur se réveilla et les regards se levèrent sur les visages des visiteurs, voulut saisir ses armes. Mais déjà les inspecteurs s'étaient lancés sur lui... et N. n'arr, car c'était lui, lui-même l'impossibilité de fuir.

Immédiatement conduit aux bureaux de la première brigade mobile, Nourry fut interrogé par M. Fèvre, mais refusa de répondre à toutes les questions qui lui furent posées. Il affirma seulement être étranger au cambriolage de Juziers.

Quant à Dorval, chez lequel Nourry s'était réfugié, il n'a pas reparu sur Duperré. On pense cependant que son arrestation ne sera pas tardive.

LE CRIME DU PERREUX

« On va bien rigoler »

« Il se place la partie la plus importante du témoignage de M. de Burtat. »

« Dimanche matin vers huit heures on sonna à la porte de notre appartement. Ma femme alla ouvrir. C'était Pirou, qui entra, et joyeusement me dit :

« Vous savez le crime du Perreux ? Eh bien, c'est moi qui ai donné des coups de couteau à ces deux hommes. On va bien rigoler. »

Mais ne dites rien ; dans deux jours, l'affaire sera arrangée.

Et il était en train de cela. Puis aussitôt il partit. Moi je n'eus pas un instant d'étonnement et je me recouchai en pensant : « Pirou a encore trouvé l'occasion d'une blague énorme et veut me faire « marcher ». Cela ne prendra pas. »

Le même jour, vers midi, deux inspecteurs de la Sûreté se postèrent à mon domicile pour recueillir mon témoignage. Ils me parlèrent de Janet, mon vieux lequel s'était paré d'être l'assassin du Perreux. Je leur dis de rien connaître de l'affaire, ignorer le nom et la personne de Janet, et n'avoir par conséquent aucun soupçon. Et j'étais parfaitement sincère, car je voyais bien, par un instant, dans cette sorte d'interrogatoire, le souvenir de Pirou et de sa déclaration folle ne me revint à l'esprit.

Quelques heures plus tard, on enviait encore à interroger sans plus de résultat.

Lundi, Pirou fut arrêté et l'on vint me chercher pour me conduire auprès de M. Guichard, directeur du bureau du chef de la Sûreté, des questions précises me furent posées. On me communiqua certains détails de l'affaire.

Subitement, quand on me parla de l'existence d'un mandat sur le parquet qui rapporte le mandat sur le parquet, je me dis : « Si c'était Pirou... »

Forfaits d'Amour

ROMAN INÉDIT
par
Ely MONTCLERG

— Sois tranquille, murmura-t-elle. Quelques instants plus tard, l'ancienne femme de chambre de Mme d'Excideuil se trouvait en face de son maître.

— Je vous rends sans déplaisir votre nourrisson, Marthe, dit M. d'Excideuil d'un ton assez sévère.

« Il me paraît doté d'un caractère détestable. Vous l'avez outrageusement gâté, par faiblesse et affection mal entendue. »

« Il en pâtira, car j'aime les natures droites et disciplinées, et j'obtiendrai de lui par la sévérité ce que la persuasion ne pourra faire. »

— Et il est vrai que je me suis montrée trop faible, monsieur, et j'ai eu tort.

« Roger... M. Roger ne me croit pas du tout. »

« Votre mari ne pouvait-il être sévère pour deux ? »

« Il n'a pas l'air trop tendre, cependant. Excusez-moi vis-à-vis de M. Roger... »

« Innocent n'a de faiblesse que pour une créature au monde... son jeune maître. »

« C'est bel et bon, mais voyez le résultat ! Je vais être contraint, malgré mon jeune âge, de placer cet enfant dans des mains très fermes. »

« Mais ne pleurez pas, Marthe ! Pourquoi donc de nervosité ? Seriez-vous mal portante ? »

Mal portante, sans nul doute. Le marquis regardait avec pitié cette femme pâle, maigre, chétive, à l'air de biche effarée.

« J'ai le cœur pour toute la vie... Madame la marquise, si bonne... mon petit que j'adorais... »

« Je voudrais vous voir plus résignée. »

« Ah ! c'est que monsieur le marquis ne sait pas ! »

« Quoi donc ? »

« Voyons, Marthe, parlez-moi comme un ami qui peut sans doute venir à votre aide... Vous avez des chagrins secrets ? »

« Le pauvre femme fixait ses yeux fuyants sur ceux du marquis. »

« Sa bouche s'ouvrit pour parler et ses mains se levèrent à sa bouche. »

« Mais un frisson soudain la secoua. Elle passa la main sur son visage, comme s'éveillant d'un songe, et répondit précipitamment : »

« Non... oh ! non, je n'ai pas de chagrin secret. »

« Monsieur le marquis se trompe, répondit Marthe avec assez de fermeté. Je n'ai pas à me plaindre de lui. »

« Il est un peu brusque parfois, mais bon. Est-ce bien vrai ? »

« C'est bien vrai. »

« Je m'inste donc pas... Allez, mon enfant. »

La femme de Triol prit dans ses bras Roger endormi et se retira avec une sorte de hâte.

« Elle ment, songea le marquis. »

« Ce qu'elle refuse d'avouer, c'est qu'elle a des regards, chacun de ses gestes le criait, mais je ne puis la contraindre à parler, cela ne me regarde pas, en somme. »

« Mais, en vérité, ce petit drôle n'est pas un Excideuil... De qui tient-il ? De qui tient-il ? »

« Elle parcourait la galerie, interrogant les portraits d'ancêtres, cherchant sans le découvrir celui de qui Roger pouvait avoir hérité sa méchanceté sournoise et sa sécheresse de cœur. »

« Pour les Triol seuls, les vacances de Roger étaient une époque bénie. »

« Non que leur fils n'aurait été particulièrement tendre pour eux ; mais il préférait manifestement leur société à celle de sa famille, et eux s'enorgueillissaient de le voir grand, élégant et vigoureux. »

« Ne travaillez pas trop, Marthe protestait, mais n'avez pas peur. »

« Loin de pouvoir tenter l'examen de Saint-Cyr, il fut « arleté » honteusement plusieurs fois au baccalauréat. »

« Son père le fit alors engager dans un régiment de cavalerie. »

« Le jeune soldat, riche, fier, fort, et son commandé à ses chefs, n'y trouva qu'une discipline assez dure. »

« Comme le plupart des jeunes gens de son monde, il avait un camarade avec lequel il se liait, et qui, prenant soin de son cheval et de son équipement. »

« Il eut une chambre en ville, fut initié aux plaisirs du jeu, des boisons américaines et des amours faciles, et se distingua promptement dans ces hautes branches de la science de la grande vie. »

« Toutefois, les jeunes fils de famille, camarades de Roger, l'aimaient et l'estimaient peu, à cause du fond de rusticité et de grossièreté qui perçait sous sa piéce. »

« Il dépensait l'argent à pleines mains, car, outre la pension très large que lui faisait le marquis, il avait imaginé d'un frère encore plus avare, ouvrait pourtant sa bourse pour son favori. »

« Après tout, on connaît les régisseurs. »

« C'est de l'argent volé à mon père, lui disait-il un jour en guise de remerciement goussard. »

« Dis : « Monsieur le vicomte », s'il te plaît. »